

**Organisateur : Association JUMEAUX ET PLUS 51**

Adresse : \_\_\_\_\_ BP 217 - 51686 REIMS Cedex 2 \_\_\_\_\_

**ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS**

**Personne physique**

se déroulant le 21 mai 2017 à Ville : REIMS

**Je soussigné(e),**

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville : .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

**Déclare sur l'honneur :**

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

Ci-joint règlement de \_\_\_\_ € pour l'emplacement pour une longueur de \_\_\_\_ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

**Ouverture des portes :**

Ouvert sans interruption de 09h30 à 17h00

**Responsabilité :**

Les vendeurs sont responsables des objets qu'ils vendent : ceux-ci doivent être propre, en bon état de fonctionnement (matériel sur secteur ou avec piles), l'association pourra demander le retrait de tout article qu'elle jugerait dangereux ou non-conforme.

**Objets interdits à la vente** : biberons en plastique (sauf marquage « sans BPA »), tapis-puzzle en mousse.

L'association ne pourra pas être tenue pour responsable des vols ou dégradations des objets mis en vente ou personnels

Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

L'estrade est strictement interdite au public, aux exposants et leur famille.

**Autres informations**

Nous sommes une association familiale composée de quelques bénévoles qui gère une partie de l'affichage papier (nous ne pouvons pas aller sur toutes les communes), les sites Internet, la presse locale, les institutionnels (crèches, Caf, Ram).

↳ Afin de compléter la communication sur ce marché, nous demandons aux exposants de contribuer à la publicité sur vos lieux de vie : **écoles, commerces, entreprises** ... La trame de l'affiche vous est communiquée avec le bon de réservation, si vous pouvez en éditer des copies. Nous pouvons vous transmettre des exemplaires papier (affiches A4, 1/2 format, flyers à distribuer) sur demande (contact@jumeauxetplus51.fr). Nous vous remercions pour votre participation qui améliorera d'année en année la fréquentation de cette brocante et donc vos ventes.

Le marché est régi par la réglementation des vide-greniers :

Ne peuvent être vendus que des objets personnels et usagés

Ouvert uniquement aux particuliers, les commerçants sont interdits

La personne indiquée sur l'attestation est celle qui vend. Les prête-noms sont interdits

L'association tiendra une buvette ainsi que de la restauration (vente de gâteaux et de bonbons)

Des volontaires sont les bienvenus pour ranger et nettoyer la salle à la fin de la brocante.